



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
BCEP
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

N° NOR AGRS1505622C

Note de service
SG/SRH/SDDPRS/2015-198
03/03/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2015

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet

Nombre de places offertes à l'examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DREAL - DIREN
 DDTM - DD(CS)PP
 Administration centrale
 Établissements d'enseignement agricole
 Établissements publics
 MEDDE
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM
 Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé :

Fixation du nombre de places offertes à l'examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs ouvert au titre de l'année 2015.

Textes de référence :

Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.

Décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues, relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.

Décret n° 2010-1752 du 30 décembre 2010 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Arrêté du 17 janvier 2012 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel prévu à l'article 2 du décret n° 2010-1752 du 30 décembre 2010 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/N2014-942 du 28 novembre 2014 relative à l'examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture, est complétée comme suit :

Le nombre des places offertes à cet examen professionnel est fixé à 10.

Le Chef du Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT